



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/05/18

Dossier complet le :

22-05-18

N° d'enregistrement :

2018-6114

1. Intitulé du projet

aménagement d'un parking en vue de l'équiper d'ombrières photovoltaïque et création d'un bassin de rétention des eaux de pluie et des eaux incendie

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Labeyrie SA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jacques Trottier (DG)

RCS / SIRET

3 4 7 | 9 0 2 | 5 8 7 | 0 0 0 | 1 8

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet 1: Site de Saint Geours de Marenne

aménagement d'une extension de parking d'environ 3600 m2 en vue de permettre la construction d'ombrières photovoltaïque

Projet 2 : aménagement d'un bassin de rétention des eaux de pluie et incendie

Il n'y a pas de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Projet 1 :

l'extension du parking doit nous permettre d'augmenter le nombre de place de stationnement de 150 à 200 places. De plus, cela nous permettra de couvrir cette surface d'ombrières photovoltaïque d'une puissance de 800 kwc (projet portée par la société Quadran.

Projet 2 :

L'objectif est d'être en conformité avec notre arrêté ICPE en construisant un bassin de 2300 m³, permettant de recevoir les eaux de pluie du site et du parking avec son extension ainsi que les eaux d'incendie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Projet 1 et projet 2 :

- 1- Défrichage des parcelles boisées
- 2- Remblais et profilage de la zone parking et extension et mise en forme du bassin de rétention + mise en place du liner d'étanchéité du bassin + instrumentation suivi Ph et conductivité + vanne manuelle.
- 3-Création d'un ensemble de collecte des eaux de pluie de l'ensemble du parking vers le bassin de rétention
- 4-Mise en oeuvre de l'enrobé du parking + extension .
- 5-marquage et signalétique

Nota : les aménagement du parking se feront que si le projet d' ombrières photovoltaïque porté par Quadran est Lauréat à l'appel d'offre de Juin.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation et l'entretien du parking fera l'objet d'un suivi régulier par Labeyrie

L'exploitation et la maintenance du bassin fera l'objet d'un suivi régulier par Labeyrie

L'exploitation et la maintenance des ombrières sera assurée par la Société Quadran

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

démarches lancées :

déclaration de travaux pour le bassin de rétention => déposé en mairie le 26/3/2018

demande de modification simplifiée de PLU auprès de la MACS bas Adour => envoyé le 20/4/2018

Démarches à lancer :

déclaration de travaux pour l'aménagement de l'extension du parking

demande de défrichement auprès de la DDTM.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
extension parking	3600 m2
bassin de rétention	2300 m3
zone à défricher	6600 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

39 route de Bayonne
40230 Saint Geours de Maremne

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 14 ' 21 " 0 Lat. 43 ° 40 ' 57 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR210077 ; Barthes de l'Adour (4700 m)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SCL0000608 : Etangs girondins et landais

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	en phase chantiers pour l'amener des engins de terrassements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	en phase de chantiers , lors de la phase de défrichage et de profilage et d'enrobage du terrain et construction du bassin en phase d'exploitation pas de bruit complémentaire

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier les déchets seront éliminés en filière de traitement spécifiques</p> <p>Pas de déchets en phase d'exploitation</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty response area for question 6.2]

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

[Empty response area for question 6.3]

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

pièces en annexes

[Empty space for providing details on measures and characteristics of the project to avoid or reduce negative effects.]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'un bassin de rétention d'eau pluie et eaux incendie a pour fonction de protéger le milieu naturel et de supprimer le risque de pollution du milieu naturelle.

La réalisation de l'extension du parking respecte l'ensemble des contraintes réglementaires du PLU .ainsi que des enjeux environnementaux et paysagers des différentes étapes du projet.

Nous considérons que ces projets ne nécessitent pas la réalisation d'une évaluation environnementales.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

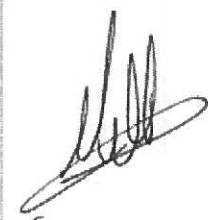


Fait à

Saint Geours de Maremne

le, 18/5/2018

Signature



en cliquant sur le cadre ci-dessus

des espaces protégés sur le territoire français



Pièces justificatives

Basin de Retention.

Avec Desis pour le defrichement
de la société ECRD



Labeyrie SA
Bruno Cichocki
Responsable énergie et environnement
39 route de Bayonne
40230 Saint Geours de Marenne
Email : bruno.cichocki@labeyrie.fr
Port : 0608051484

MACS Marenne Adour Cote Adour
A L'attention de Mr le Président
Pierre Froustey
Allée des camélias
40230 Saint Vincent de Tyrosse

Object : Demande simplifié de Modification de PLU
Copie : Mr le Maire de Saint Geours de Marenne Michel Penne

Lettre recommandée avec AR

Saint Geours de Marenne, le 17 avril 2018

Monsieur,

Dans le cadre du développement de deux projets sur le site de Saint Geours de Marenne, nous vous sollicitons pour une procédure simplifiée de modification de PLU.

Les parcelles concernées sont la parcelle BZ46 de 3600 m² en cours d'acquisition auprès de Mme Heuze-Rogerat et dans sa continuité une partie de la parcelle BZ45 appartenant à Labeyrie. Dans le sous seing, le terrain est affecté à un usage rural. Ces Parcelles sont actuellement décomposées en deux zones : Il a première une Zone NN et l'autre en Zone Us (Annexe 1).

Sur La parcelle BZ 46 et une partie de la BZ45, nous souhaitons étendre notre parking de 150 à 200 places, et comme pour le reste du parking couvrir l'ensemble avec des ombrières photovoltaïques (Annexe 2). Nous allons donc devoir aménager le terrain pour le transformer en zone de stationnement. Le projet d'ombrières est porté par la société Quadran.

Sur la parcelle BZ 45 derrière la station d'épuration, nous avons déposé une demande de travaux pour mettre en place un bassin de rétention des eaux de pluie et des eaux d'incendie de 2300 m² afin de répondre aux exigences ICPE (annexe 3). Ce bassin tient compte de l'imperméabilisation de l'extension de parking BZ46. Le bureau d'étude SCE a dimensionné ce bassin en conséquence.

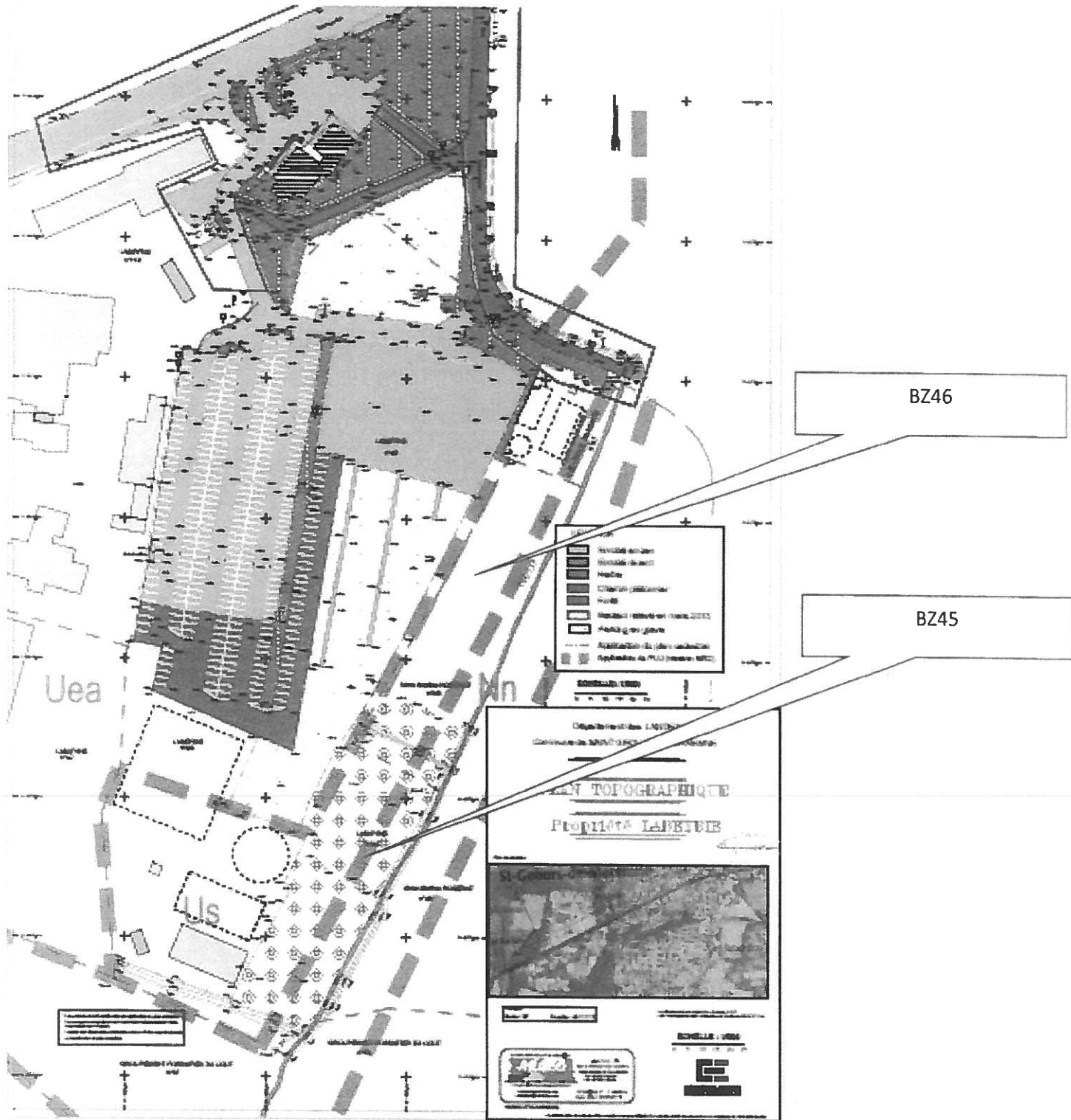
Récépissé de dépôt : DP04026118D0016 du 26/03/2018 à la Mairie de Saint Geours de Marenne.

Par conséquent, nous vous sollicitons afin de pouvoir rendre ces parcelles aménageables - Uea.

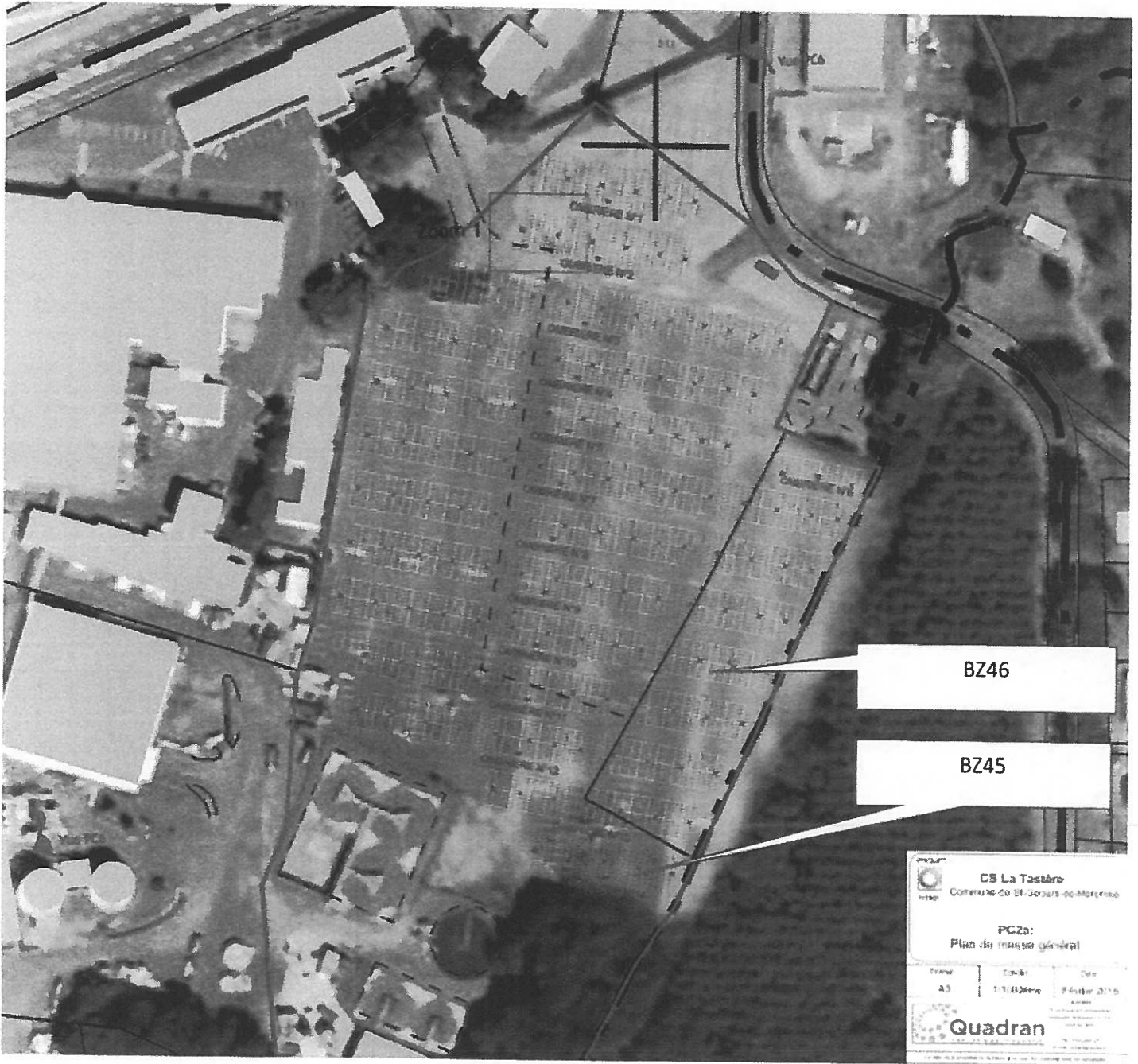
Dans l'attente de votre retour, je vous prie de recevoir Monsieur, mes sincères salutations.

Bruno Cichocki
Responsable Energie et Environnement

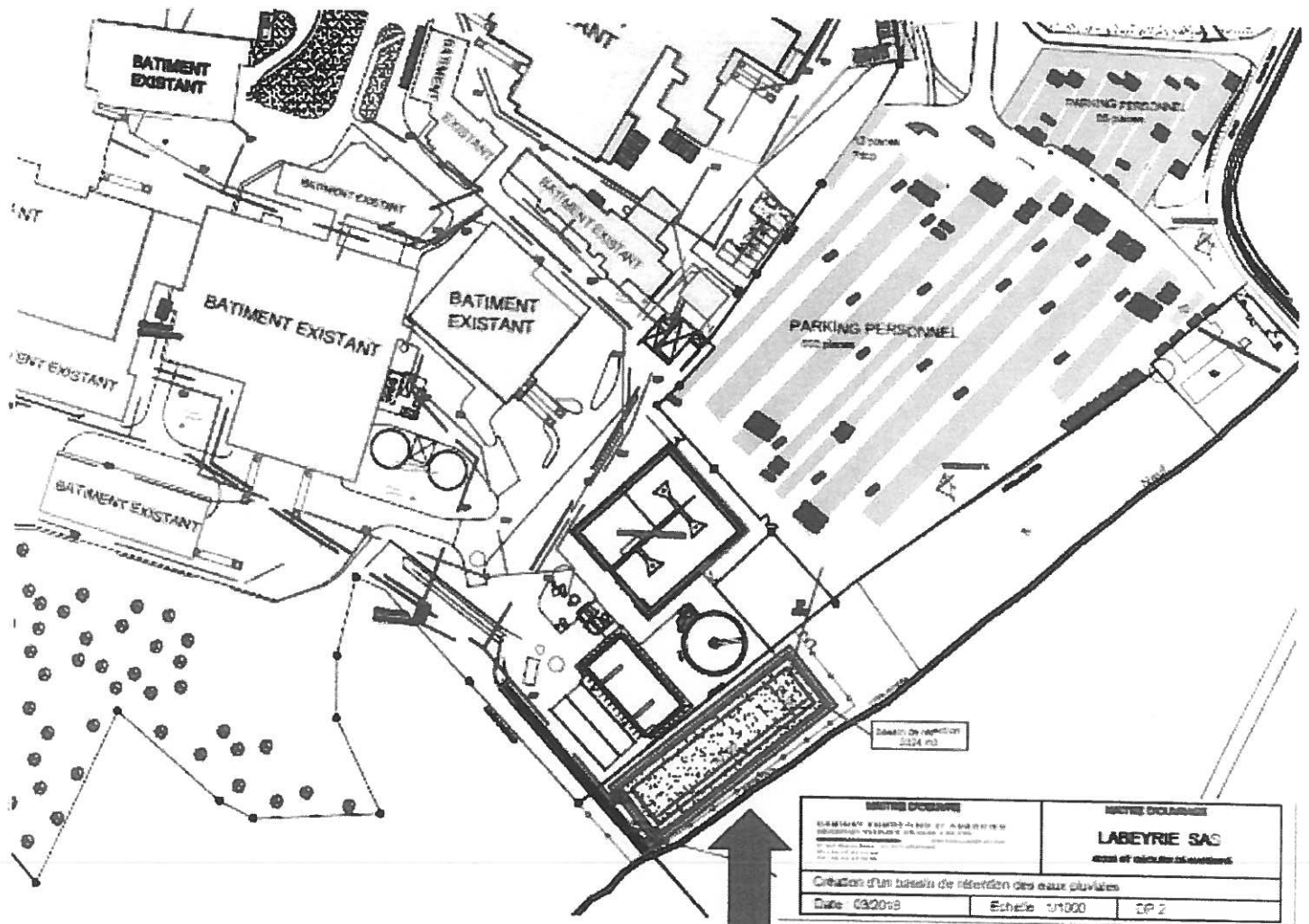
Annexe 1 : Zone concerné par PLU



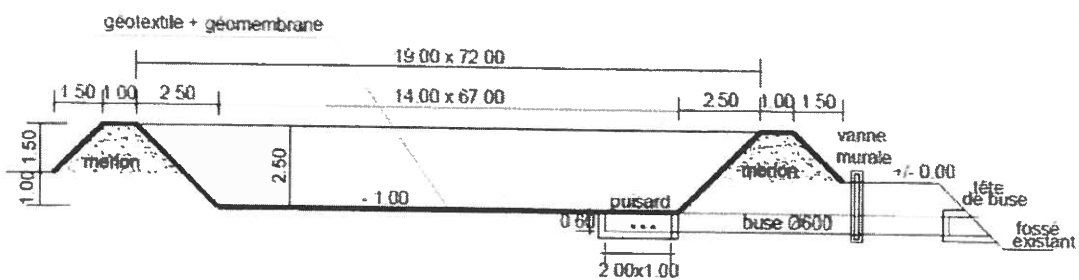
Annexe 2 : Projet Parking Photovoltaïque



Annexe 3 : Projet Bassin de rétention



COUPE SUR BASSIN





Déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

cerfa
N° 13703*06

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

D, P Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance

Date : Commune :
Département : Pays :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : LABEYRIE Raison sociale :

N° SIRET : 34790258700018 Type de société (SA, SCI,...) : SAS

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : CICHOCKI Prénom : BRUNO

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : Voie : Route Nationale 10

Lieu-dit : Barbet Localité : ST GEOURS DE MAREMNE

Code postal : 40235 BP : Cedex :

Téléphone : indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

OU raison sociale : Cabinet Forgeard & Associés

Adresse : Numéro : 21 Voie : Rue Bazter

Lieu-dit : Localité : ARBONNE

Code postal : 64210 BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Téléphone : 0559246453 indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : contact @ cabinetforgeard.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : Route Nationale 10

Lieu-dit : Barbet

Localité : ST GEOURS DE MAREMNE

Code postal : 4 0 2 3 5 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction

Type d'annexe créée :

Piscine

Garage

Véranda

Abri de jardin

Autre (précisez) : _____

Travaux sur une construction existante

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) : _____

Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :

Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales de 2324 m³ y compris équipements de régulation et contrôles

Votre projet concerne : votre résidence principale votre résidence secondaire

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

• la surface de plancher existante : _____

• la surface de plancher créée : _____

• la surface de plancher supprimée : _____

5- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

se situe dans les abords d'un monument historique

6 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

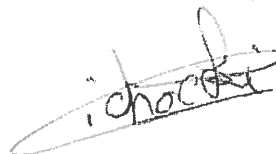
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À St Geours de Maremne

Le : 23 Mars 2012

Signature du (des) déclarant(s)



Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : B Z Numéro : 2 6

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1 205

Préfixe : Section : B Z Numéro : 4 0

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 6 238

Préfixe : Section : B Z Numéro : 4 1

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 14 429

Préfixe : Section : B Z Numéro : 4 2

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 64 811

Préfixe : Section : B Z Numéro : 4 5

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 27 981

Préfixe : Section : B Z Numéro : 1 1 3

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 24 325

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Surficie totale du terrain (en m²) : 138 989



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

Constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Indiquez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la page annexe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la notice explicative jointe et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir deux dossiers complets dans le cas général. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si votre projet est situé dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)¹ Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R. 423-2a) du code de l'urbanisme]. En outre, cinq exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2 et DP3 doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A.431-9 du code de l'urbanisme].

Attention : toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

1) Pièce obligatoire pour tous les dossiers :

<input checked="" type="checkbox"/> DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------

2) Pièces complémentaires à joindre selon la nature de votre projet :

<input checked="" type="checkbox"/> DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme] À fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R. 431-10b) du code de l'urbanisme] À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée...)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires
<input type="checkbox"/> DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10a) du code de l'urbanisme] À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte...). Inutile pour un simple ravalement de façade.	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> DP5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R. 431-36c) du code de l'urbanisme] À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée.	1 exemplaire par dossier

3) Pièces à joindre si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :

(En dehors de ces périmètres de protection, ces pièces doivent, par exemple, être fournies pour une piscine couverte ou une véranda qui sera visible depuis la rue mais elles ne sont pas utiles, par exemple, pour une piscine non couverte qui ne se verra pas depuis l'espace public).

<input checked="" type="checkbox"/> DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire original par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire original par dossier
<input type="checkbox"/> DP 8-1. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

4) Pièces complémentaires à joindre selon la situation de votre projet :

Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :		
<input type="checkbox"/>	DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :		
<input type="checkbox"/>	DP11-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :		
<input type="checkbox"/>	DP12-1. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/>	DP12-2. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné d'une demande de dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :		
<input type="checkbox"/>	DP14. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :		
<input type="checkbox"/>	DP15. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :		
<input type="checkbox"/>	DP16. Une copie du contrat ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte, dans un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), sur des travaux susceptibles de modifier l'état des éléments d'architecture et de décoration, immeubles par nature ou effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure au sens des articles 524 et 525 du code civil :		
Si votre projet porte, dans un PSMV mis à l'étude, sur des travaux susceptibles de modifier les parties intérieures du bâti :		
<input type="checkbox"/>	DP17. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacun des éléments ou parties faisant l'objet de travaux [Art. R. 431-37 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :		
<input type="checkbox"/>	DP22. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :		
<input type="checkbox"/>	DP23. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cases ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cahier 1. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations, ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D	P				
		Dpt	Commune	Année	N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 0 m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables(1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? m². Quel est le nombre de logements existants ?

1.2.3 Création d'abris de jardin, de pigeonniers et colombiers

Quelle est la surface taxable (1) créée ? m²

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet : m².

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive

Veillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet

au titre des locaux :

au titre de la piscine :

au titre des emplacements de stationnement :

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

2 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

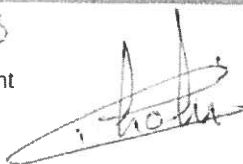
3 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 23/3/2018

Nom et Signature du déclarant

Bruno CICHOCKI





Récépissé de dépôt d'une déclaration préalable

MINISTÈRE CHARGÉ
DE L'URBANISME

M.,

Vous avez déposé une déclaration préalable à des travaux ou aménagements non soumis à permis. **Le délai d'instruction de votre dossier est de UN MOIS** et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'une décision de non-opposition à ces travaux ou aménagements.

- **Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire**
 - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
- **Si vous recevez une telle lettre avant la fin du mois qui suit le dépôt de votre déclaration, celle-ci remplacera le présent récépissé.**
- **Si vous n'avez rien reçu à la fin du mois suivant le dépôt de votre déclaration, vous pourrez commencer les travaux ¹ après avoir :**
 - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt ;
 - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site Internet urbanisme du gouvernement, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- **Attention : la décision de non-opposition n'est définitive qu'en l'absence de recours :**

En effet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers devant le tribunal administratif. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.

¹ Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès que la décision de non-opposition vous est acquise et doivent être différés : c'est le cas notamment des travaux de coupe et abattage d'arbres, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement . Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

à remplir par la mairie

Le projet ayant fait l'objet d'une **déclaration préalable n° DP04026118D0016 déposée à la mairie le 26/03/2018 par LABEYRIE représentée par M. CICHOCKI BRUNO** est autorisé à défaut de réponse de l'administration un mois après cette date². Les travaux ou aménagements pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

² Le maire ou le Préfet en délivre un récépissé sur simple demande.

Cachet de la mairie



Délais et voies de recours : La décision de non-opposition peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du dernier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme). L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au bénéficiaire de la non-opposition (article R. 600-1 du code de l'urbanisme). **La décision de non-opposition est délivrée sous réserve du droit des tiers :** Elle vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si la déclaration préalable respecte les règles d'urbanisme.



Assainissement - TP
Adduction eau potable
 Z.A. la Négresse - 11, rue Chapelet
 64200 Biarritz - Tél. 05 59 23 65 13
 Fax 05 59 23 30 39 - 05 59 43 72 24
 Mail : contact@ecrd-tp.fr

S.A LABEYRIE

Route de Bayonne

40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

Objet :

Bassin de rétention EP 2300m3

DEVIS
 N° 18/80
 Le 05/03/2018

N°	Désignation	U.	Qté.	P.U. HT	Total H.T.
	<u>Préparation de chantier , comprenant :</u>				
1	amené et repli matériel, signalisation et protection du chantier, réalisation d'un plan d'exécution, implantation, et réalisation d'un plan de récolement en fin de travaux	Ft	1,00	1 350,000	1 350,00
	<u>Terrassements :</u>				
2	Débroussaillage de la parcelle (3000M ²), abattage et évacuation des arbres, broyage des branchages et souches sur l'emprise du terrain	Ft	1,00	12 000,000	12 000,00
3	Terrassement en déblais / remblais pour mise en forme du bassin de rétention, y compris apport de matériaux pour réalisation des digues	Ft	1,00	8 000,000	8 000,00
	<u>Étanchéité du bassin de rétention 2300m3, comprenant:</u>				
4	Fourniture et mise en oeuvre d'un géotextile antipoinçonnement	M ²	2 092,00	1,500	3 138,00
5	Fourniture et mise en oeuvre d'une géomembrane PEHD 1.5 mm	M ²	2 092,00	7,700	16 108,40
6	Raccord profilé baguette + vis inox	U	8,00	39,000	312,00
7	Fourniture et mise en oeuvre d'un dispositif de drainage des gaz, Géospaceur Géoflow, y compris événements	M ²	510,00	4,850	2 473,50
8	Échelle homme en aluminium	U	1,00	215,000	215,00

N°	Désignation	U.	Qté.	P.U. HT	Total H.T.
9	Échelle à rongeur	U	4,00	29,000	116,00
10	Réalisation d'un ouvrage de régulation 2mlx1ml, y compris vanne murale manuelle	Ft	1,00	4 800,000	4 800,00
	<u>Clôtures :</u>				
11	Fourniture et pose d'une clôture semi rigide type Pantanet family, hauteur 2 ml	MI	160,00	38,000	6 080,00
12	Fourniture et pose d'un portail à 2 vantaux , larg. 3ml, haut. 2ml	U	1,00	2 450,000	2 450,00
13	Fourniture et pose d'un portillon , larg. 1ml, haut. 2ml	U	1,00	790,000	790,00
	<u>Assainissement :</u>				
14	Fourniture et pose d'une buse Ø1000 béton , y compris tranchée	MI	70,00	245,000	17 150,00
15	Fourniture et pose de regard Ø 1000, y compris tampon fonte	U	3,00	1 650,000	4 950,00
16	Remise en état clôture et chemin d'accès	Ft	1,00	650,000	650,00
17	Fourniture et pose d'une buse Ø600 béton , y compris tranchée	MI	6,00	160,000	960,00
18	Fourniture et pose d'une tête de buse Ø600	U	1,00	450,000	450,00
19	Fourniture et pose d'une gaine TPC Ø110, y compris grillage avertisseur	MI	100,00	9,500	950,00
	<u>Option :</u>				
20	Débroussaillage de la parcelle ROGERAT (3600M²) pour extension parking, abattage et évacuation des arbres, broyage des branchages et souches sur l'emprise du terrain	Ft	1,00	13 000,000	13 000,00

N°	Désignation	U.	Qté.	P.U. HT	Total H.T.
21	Clôture de la parcelle ROGERAT, avec fourniture et pose d'une clôture en treillis soudé hauteur 2ml vert	Ml	130,00	34,000	4 420,00
22	Terrassement en déblais/remblais pour mise en forme du fond de forme voirie	Ft	1,00	2 500,000	2 500,00

Total H.T.	102 862,90
remise -4,73 %	-4 862,90
Total Net	98 000,00
Total T.V.A. 20,00 %	19 600,00
Net à payer EUROS	117 600,00

Offre valable 90 jours à compter de la date de réception

Bon pour accord

Date : *6.03.2017*

Nom : *Labeurie*

Signature : *[Signature]*

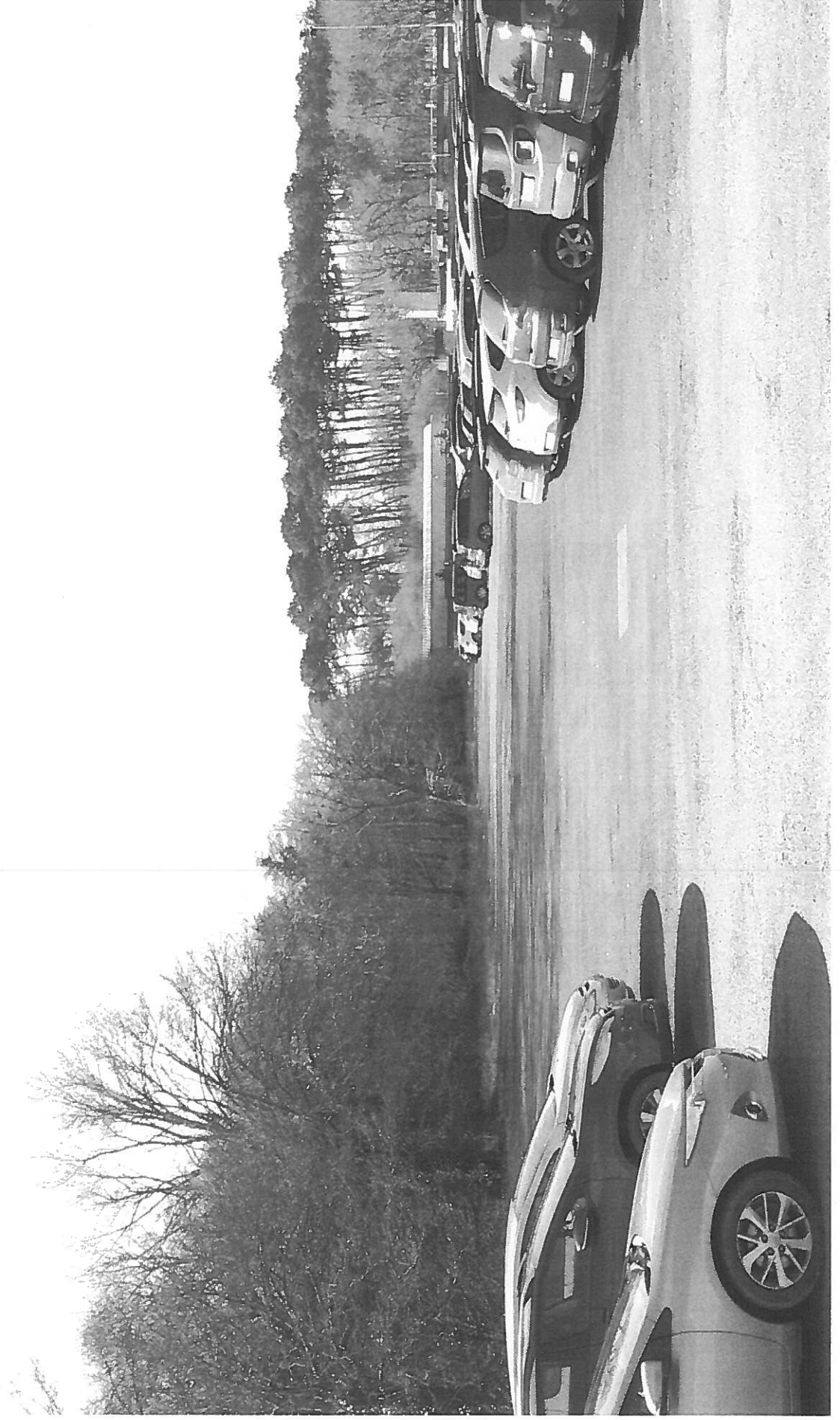
LABEURIE

S.A.S. au capital de 8 785 599 €
 Saint-Geours-de-Maremne
 40735 Saint-Vincent-de-Tyrosse
 Tél 05 58 56 73 00 - Fax 05 58 57 30 41
 RCS DAX 347 903 587 - APE 1020 Z

N° Tva Intracom: FR 33327 528 170 000 19

[Signature]

**LABEYRIE SAS
PHOTOGRAPHIE DU TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT LOINTAIN
VUE SUIVANT B
PIECE DP8**



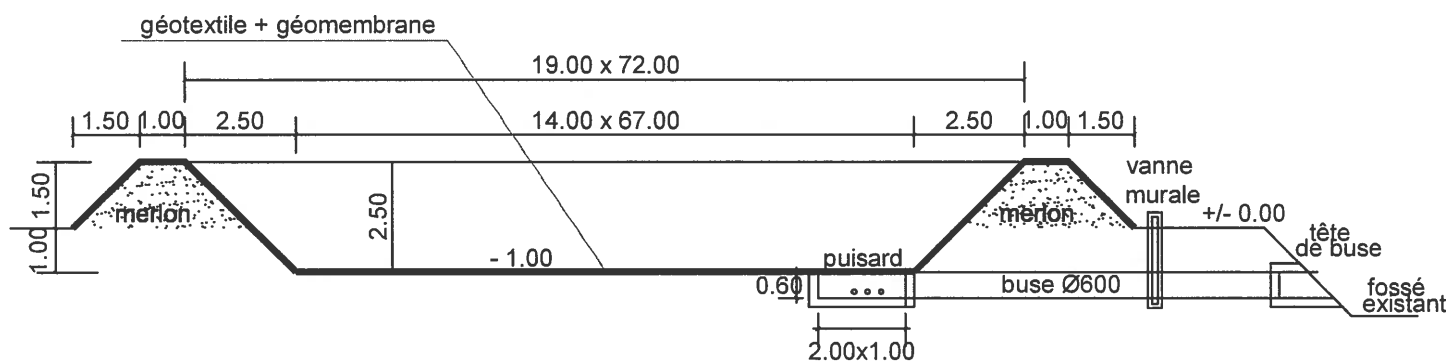
**LABEYRIE SAS
PHOTOGRAPHIE DU TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE
VUE SUIVANT A
PIECE DP7**



**LABEYRIE SAS
INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT
VUE SUIVANT A
PIECE DP6**



COUPE SUR BASSIN



MAITRE D'OEUVRE

CABINET FORGEARD ET ASSOCIES
CONCEPTION INGENIERIE MAITRISE D'OEUVRE

WWW.CABINETFORGEARD.COM

21 RUE BAZTER BIDEA - 64 210 ARBONNE

TEL : 05 59 24 64 53

FAX : 05 59 24 23 26

MAITRE D'OUVRAGE

LABEYRIE SAS

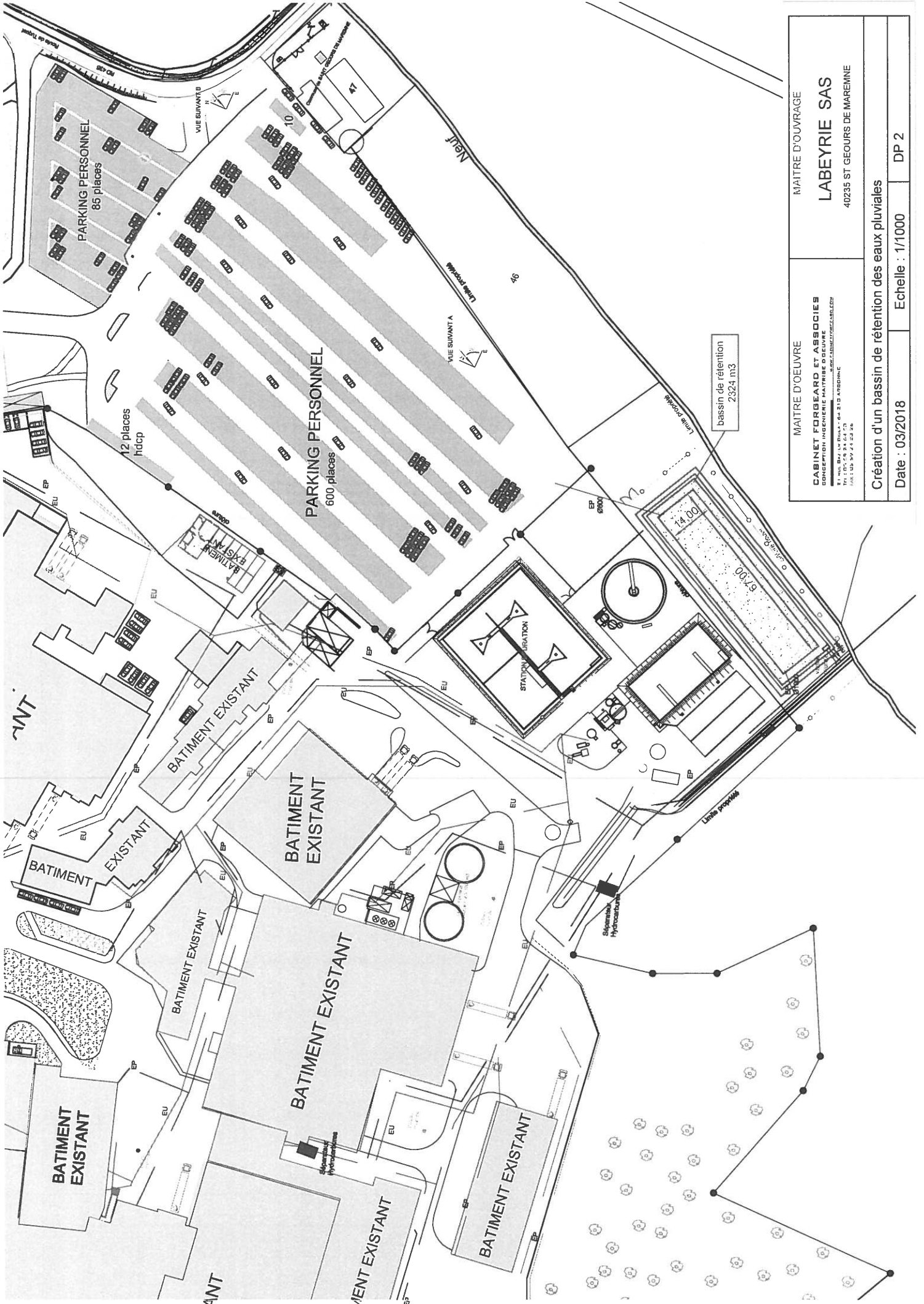
40235 ST GEOURS DE MAREMNE

Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales

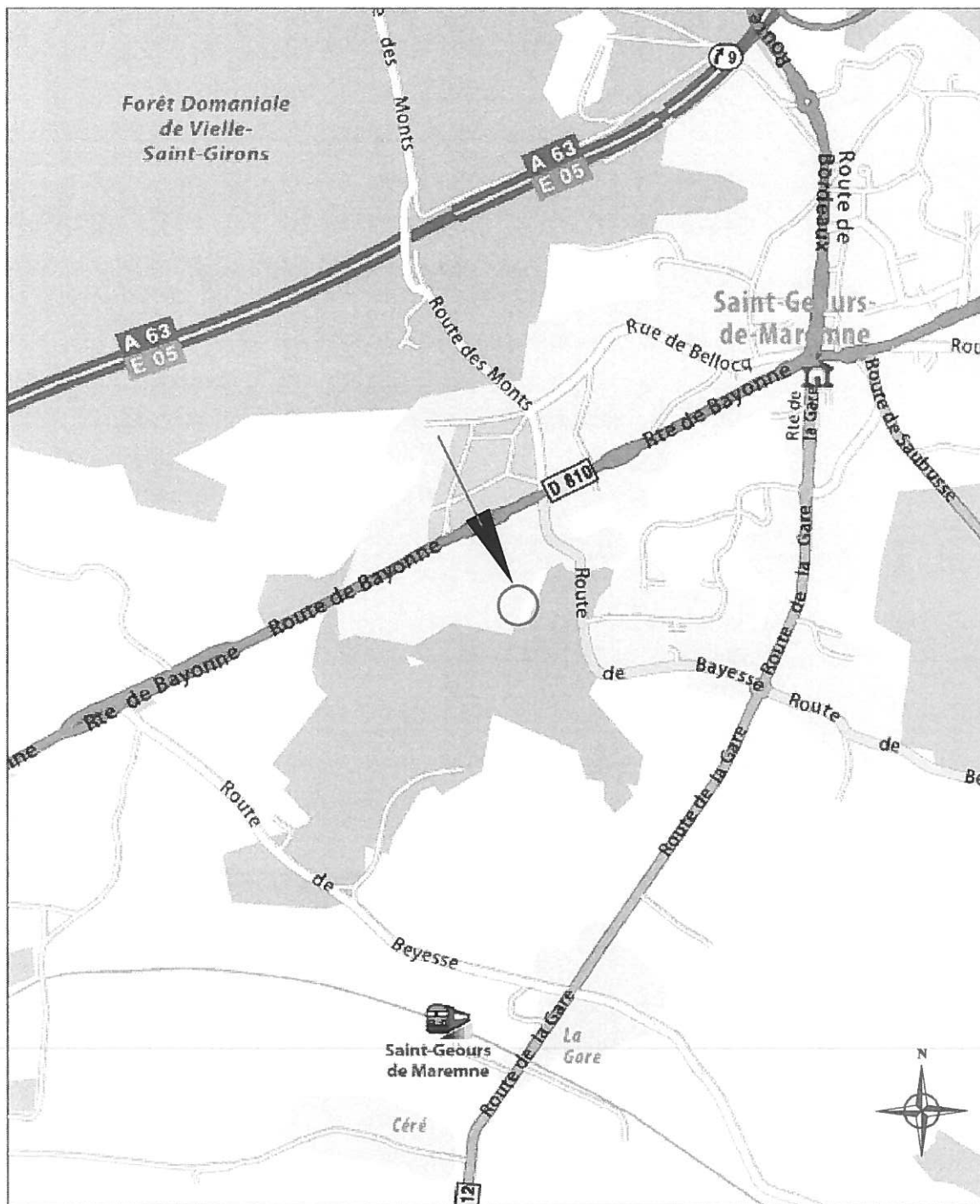
Date : 03/2018

Echelle : 1/150

DP 3



MAITRE D'OUVRAGE LABEYRIE SAS 40235 ST GEOURS DE MAREMNE	MAITRE D'OEUVRE CABINET FORBEARD ET ASSOCIES CONCEPTION INGENIERIE MAITRISE D'OEUVRE <small>100000, RUE DE LA SALLE, 310 ANTOINGNE TEL: 05 61 50 34 04 / 05 61 50 34 05 MAIL: LUD.S@F.EC.NE</small>
Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	
Date : 03/2018	Echelle : 1/1000
DP 2	



MAITRE D'OEUVRE

CABINET FORGEARD ET ASSOCIES
 CONCEPTION INGENIERIE MAITRISE D'OEUVRE
WWW.CABINETFORGEARD.COM

21 RUE BAZTER BIDEA - 64 210 ARBUNNE
 TEL : 05 59 24 64 53
 FAX : 05 59 24 23 26

MAITRE D'OUVRAGE

LABEYRIE SAS

40235 ST GEOURS DE MAREMNE

Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales

Date : 03/2018

Echelle : 1/20 000

DP 1

Labeyrie

**Calcul du volume de rétention des eaux
pluviales**

RN 10

40230 Saint-Geours-de-Maremne

**Dimensionnement capacitaire du système de
rétention des eaux pluviales**

Février 2018

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Synthèse Arrêté préfectoral PR/DAGR/2ème B/2008/N° 216 et étude d'impact sur l'environnement	2
Chapitre 2 : Surface imperméabilisées nouvellement créées	3
Chapitre 3 : Actualisation du volume de rétention global	4
Chapitre 4 : Compatibilité avec l'article 17.5 de l'arrêté	4

Chapitre 1 : Synthèse Arrêté préfectoral PR/DAGR/2ème B/2008/N° 216 et étude d'impact sur l'environnement

1 Etude d'impact sur l'environnement

Le document exploité fourni par le maitre d'ouvrage s'intitule :

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER**

REGULARISATION DE SITUATION

PIECE n° 4 IV. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Il renseigne en p 59 et 84 :

→ **Réseaux Eaux pluviales :**

Le réseau eaux pluviales correspond aux eaux de ruissellement des toitures et des voiries. Elles sont recueillies dans des avaloirs et sont envoyées vers un réseau pluvial enterré qui recueille également les eaux des circuits de refroidissement. Ce réseau est ensuite orienté vers des exutoires de surface (600 mm et 1000 mm) débouchant dans le fossé qui longe l'usine avant de rejoindre le ruisseau du Moulin Neuf.

→ **IV.B.6. IMPACT DES EAUX PLUVIALES : DONNEES QUANTITATIVES : Surfaces imperméabilisées**

- toitures de bâtiments : ~ 30.000 m²
- voiries et surfaces bétonnées de l'usine : ~ 20.000 m²
- parking du personnel : ~ 15.000 m²

Les quantités d'eaux pluviales estimées sont les suivantes : Pour l'intensité de pluie maximale

- Voiries et toitures 1.550 m³
- Parking personnel 465 m³

L'usine dispose de séparateurs d'hydrocarbures (débourbeurs-déshuileurs) au niveau :

- de la station de dépotage de fuel domestique,
- du local chariots élévateurs,

- des quais U5 ;
- du quai des expéditions (installé en mars 2005)
- de la zone déchets saumons

Le calcul du volume de rétention compensatoire des surfaces imperméabilisées donne :

$$1\ 550 + 465 = 2015\ m^3$$

2 Arrêté préfectoral PR/DAGR/2ème B/2008/N° 216

→ Article 10 p7 : Collecte des effluents liquides

[...] Les eaux pluviales sont acheminées via un réseau pluvial enterré, vers des exutoires de surface, débouchant dans un fossé qui longe l'usine avant de rejoindre le ruisseau du Moulin Neuf. Les eaux pluviales sont traitées par 5 séparateurs à hydrocarbures. Le débit de restitution dans le milieu naturel doit respecter la valeur limite de 3L/s/ha.

→ Article 17.5 p18 : Déversement accidentel

[...] Un bassin de récupération des eaux d'extinction d'un éventuel incendie devra être créé. Ce bassin doit permettre le confinement étanche des eaux susceptibles d'être polluées lors d'un éventuel incendie. Il devra avoir un volume minimal de 1200 m³. Il pourra également servir de bassin de récupération des eaux pluviales de ruissellement lors d'un orage.

Chapitre 2 : Surface imperméabilisées nouvellement créées

A l'issue de la visite su site du 23/02/2018, le maitre d'ouvrage souhaite actualiser le volume de rétention des eaux pluviales à prévoir et informe de la création de surfaces à imperméabiliser nouvelles par rapport à l'arrêté préfectoral PR/DAGR/2ème B/2008/N° 216, à savoir :

- Extension parking : 4000 m²
- Voirie : 3 000 m²
- Bâtiment (frigo) : 200 m²

Le calcul du volume de rétention des surfaces à imperméabiliser est établi à partir de l'instruction technique de 77 sur la base d'une période de retour de 10 ans ; le projet se situant en zone 2 au sens de l'instruction technique.

Le coefficient de ruissellement, que ce soit pour le parking, la voirie et le bâtiment est pris égal à 1 ; le débit de fuite spécifique de rejet conforme à l'arrêté est pris égal à 3 l/s/ha.

Le calcul du volume de rétention compensatoire des surfaces à imperméabiliser donne :
309 m³ avec un débit de fuite de 3 l/s/ha

Chapitre 3 : Actualisation du volume de rétention global

Le volume de rétention actualisé est l'addition :

→ Du volume de rétention établi par l'étude d'impact sur l'environnement pour les surfaces imperméabilisées préexistantes soit : **2015 m³** (avec *toitures de bâtiments* : ~ 30.000 m², *voiries et surfaces bétonnées de l'usine* : ~ 20.000 m², *parking du personnel* : ~ 15.000 m²)

→ Du volume compensatoire établi par la formulation de l'instruction technique de 77 correspondant aux nouvelles surfaces à imperméabiliser renseignées par le maître d'ouvrage soit : **309 m³** (*Extension parking* : 4000 m², *Voirie* : 3 000 m², *Bâtiment (frigo)* : 200 m²)

Le calcul du volume total de rétention compensatoire des surfaces imperméables donne :

$$2\ 015 + 309 = 2\ 324\ \text{m}^3 \text{ avec un débit de fuite de } 3\ \text{l/s/ha}$$

La superficie totale imperméable après aménagement est calculée à : 72 000 m²

	<i>Toitures de bâtiments</i>	<i>Voiries et surfaces bétonnées</i>	<i>Parking</i>	Total
Existant	30 000 m ²	20 000 m ²	15 000 m ²	65 000 m²
Projet	200 m ²	3 000 m ²	4 000 m ²	7 200 m²
Total	30 200 m²	23 000 m²	19 000 m²	72 000 m²

$$\text{Le débit de fuite correspondant est de : } 72\ 000 / 10\ 000 * 3 = 21.6\ \text{l/s}$$

Le bassin de rétention des eaux pluviales, compensatoire aux surfaces imperméabilisées, aura donc une capacité de 2 324 m³ avec un débit régulé à 21.6 l/s.

Le déversoir de sécurité de l'ouvrage, fonctionnel au-delà de la période de retour de dimensionnement décennale est calculé pour une pluviométrie de fréquence d'apparition 1/100 -ème sur la base d'un temps de concentration de 6 mn et donne **7.75 m de largeur.**

Chapitre 4 : Compatibilité avec l'article 17.5 de l'arrêté

Compte tenu que le volume de rétention (2324 m³) est supérieur au volume de collecte des eaux d'incendie de 1200 m³ inscrit à l'arrêté, cet ouvrage pourra assurer le stockage des eaux d'incendies qui y seront acheminées.

Il devra néanmoins être étanche et pouvoir confiner les eaux susceptibles d'être polluées ; une vanne, d'obturation de l'orifice de sortie du bassin, éventuellement automatisée, permettra d'assurer cette fonction.

Pieces justificatives

Aménagement du parking
et de son extension



Assainissement - TP

Adduction eau potable

Z.A. la Négresse - 11, rue Chapelet

64200 Biarritz - Tél. 05 59 23 65 13

Fax 05 59 23 30 39 - 05 59 43 72 24

Mail : contact@ecrd-tp.fr

SA LABEYRIE

RN 10

40235 SAINT GEOURS DE MAREMNE

Objet :

LABEYRIE

Réhabilitation parking personnel

avec modification des sens de stationnement

DEVIS
N° 17/019
Le 18/01/2017

N°	Désignation	U.	Qté.	P.U. HT	Total H.T.
	<u>PRÉPARATION:</u>				
1	Amené et repli matériel	Ft	1,00	650,000	650,00
2	Installation de chantier, y compris protection et signalisation des accès piétons et véhicules	Ft	1,00	1 550,000	1 550,00
	<u>RÉSEAUX:</u>				
3	Réalisation d'un caniveau à fente en béton DN 300, y compris regards de tringlage en tête de réseau	MI	160,00	150,000	24 000,00
4	Fourniture et pose d'une canalisation béton DN 400	MI	70,00	72,000	5 040,00
5	Fourniture et pose de regards Ø1000	U	3,00	650,000	1 950,00
6	Fourniture et mise en oeuvre d'un fourreau TPC Ø110, y compris tranchée, pour raccordement des panneaux au réseau	MI	250,00	21,000	5 250,00
	<u>VOIRIE:</u>				
7	Décaissement de l'îlot central et des îlots périphériques, et évacuation des déblais en décharge	M²	750,00	3,500	2 625,00
8	Fourniture et mise en oeuvre de grave calcaire 0/70 ép.0.40, pour réalisation du corps de chaussée	M²	750,00	16,000	12 000,00
9	Reprofilage du parking existant non enrobé, en grave calcaire 0/31.5	M²	6 520,00	3,500	22 820,00
10	Balayage du parking existant en enrobé, avant réfection du revêtement neuf	J	2,00	950,000	1 900,00
11	Réalisation d'une couche d'imprégnation	M²	15 100,00	0,500	7 550,00
12	Fourniture et mise en oeuvre d'enrobés 0/10 noir à raison de 120kg/M²	M²	15 100,00	11,500	173 650,00
	<u>SIGNALISATION:</u>				



**Assainissement - TP
Adduction eau potable**

Z.A. la Négresse - 11, rue Chapelet
64200 Biarritz - Tél. 05 59 23 65 13
Fax 05 59 23 30 39 - 05 59 43 72 24
Mail : contact@ecrd-tp.fr

N°	Désignation	U.	Qté.	P.U. HT	Total H.T.
13	Masquage des places existantes (95 pl) sur l'enrobé neuf conservé	Ft	1,00	1 350,000	1 350,00
14	Marquage au sol des places de stationnement	U	720,00	14,000	10 080,00
15	Marquage au sol de flèches directionnelles	U	20,00	18,000	360,00
16	Marquage au sol de bandes stop	U	10,00	30,000	300,00
17	Marquage au sol d'un cheminement piétonnier	Ft	1,00	2 800,000	2 800,00
18	Fourniture et pose de panneaux directionnels	U	10,00	180,000	1 800,00

Total H.T.	275 675,00
Total T.V.A. 20,00 %	55 135,00
Net à payer EUROS	330 810,00

Offre valable 90 jours à compter de la date de réception

Bon pour accord

Date :
Nom :
Signature :

N° Tva Intracom: FR 33327 528 170 000 19



Assainissement - TP

Adduction eau potable

Z.A. la Négresse - 11, rue Chapelet
64200 Biarritz - Tél. 05 59 23 65 13
Fax 05 59 23 30 39 - 05 59 43 72 24
Mail : contact@ecrd-tp.fr

SA LABEYRIE

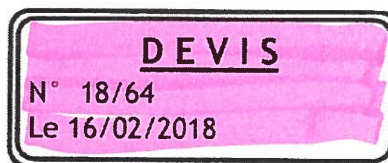
RN 10

40235 SAINT GEOURS DE MAREMNE

Objet :

LABEYRIE

Extension parking personnel
sur parcelle ROGERAT



N°	Désignation	U.	Qté.	P.U. HT	Total H.T.
<u>PRÉPARATION:</u>					
1	Amené et repli matériel, signalisation et protection du chantier, réalisation d'un plan d'exécution, implantation, et réalisation d'un plan de récolement en fin de travaux.	Ft	1,00	1 350,000	1 350,00
<u>RÉSEAUX:</u>					
2	Fourniture et pose d'une canalisation béton DN 400	MI	50,00	72,000	3 600,00
3	Fourniture et pose de regards Ø1000	U	2,00	650,000	1 300,00
<u>VOIRIE:</u>					
4	Fourniture et mise en oeuvre de grave calcaire 0/70 ép.0.30, pour réalisation couche de fondation	M²	3 500,00	13,000	45 500,00
5	Fourniture et mise en oeuvre de grave calcaire 0/31.5 ép. 0.15, pour réalisation couche de base	M²	3 500,00	7,700	26 950,00
6	Réalisation d'une d'imprégnation gravillonnée	M²	3 500,00	1,800	6 300,00
7	Fourniture et mise en oeuvre d'enrobés 0/10 noir à raison de 120kg/M²	M²	3 500,00	11,000	38 500,00
<u>SIGNALISATION:</u>					
8	Marquage au sol des places de stationnement	U	200,00	14,000	2 800,00

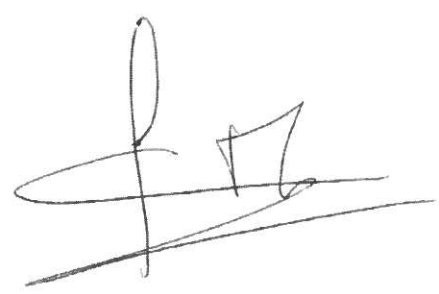
N°	Désignation	U.	Qté.	P.U. HT	Total H.T.
9	Marquage au sol de flèches directionnelles	U	6,00	18,000	108,00
10	Marquage au sol de bandes stop	U	2,00	30,000	60,00
11	Marquage au sol d'un cheminement piétonnier	Ft	1,00	600,000	600,00
12	Fourniture et pose de panneaux directionnels	U	3,00	180,000	540,00

Total H.T.	127 608,00
Total T.V.A. 20,00 %	25 521,60
Net à payer EUROS	153 129,60

Offre valable 90 jours à compter de la date de réception

Bon pour accord
Date :
Nom :
Signature :

N° Tva Intracom: FR 33327 528 170 000 19



Pieces justificatives
du projet Embriènes photovoltaïques
porté par la société Quadran.



PC 04 : NOTICE DESCRIPTIVE

Le Terrain

Situation du terrain

La zone concernée par ce projet d'ombrières photovoltaïques proche de l'usine Labeyrie, et plus précisément sur le parking situé au sud du site, parking réservé au personnel de l'usine. Le projet se situe route de Bayonne.

On peut noter la présence à proximité des voies de communication suivantes :

- la route de Bayonne, qui borde le site sur sa partie Ouest
- la route de Tuquet qui borde le projet sur sa partie Est

Deux parcelles cadastrales sont concernées par la mise en œuvre des ombrières : BZ 45 et BZ 46.

Présentation du terrain

Nature et description du terrain et de ses abords

Le projet prend place sur le parking du personnel de l'usine Labeyrie. Il s'agit d'une surface totalement imperméabilisée dans son ensemble, recouverte d'un revêtement de type bicouche.

Aux abords du parking, on trouve principalement :

- la route de Tuquet, depuis laquelle se trouve l'accès principal au parking.
- la voie d'accès piétonnier, menant à l'usine depuis le parking.
- la route de Bayonne et les bâtiments de l'usine à proximité ouest du site.
- une zone industrielle au nord.
- un lotissement résidentiel à l'Est masqué par une végétation dense.
- on peut noter la présence de 2 mats d'éclairage situés sur le parking, qui éclairaient la zone de stationnement.

Le Projet

Les Ombrières

Il est prévu la mise en place de 14 rangées d'ombrières, lesquelles seront principalement constituées :

- d'une fondation au niveau du sous-sol, au droit de chaque poteau
- de poteaux en acier, qui seront d'une hauteur de 3m50 au point le plus bas.
- de supports horizontaux, reposant sur les poteaux, et sur lesquels seront posés les panneaux solaires.
- de panneaux solaires photovoltaïques qui assureront la production d'électricité.

Le nombre de panneaux par ombrières (et donc la longueur du rampant correspondant) sera de 12 panneaux en « paysage » pour les ombrières 1 à 3 ; 6 panneaux pour l'ombrière 6 et 11 panneaux pour les ombrières 4, 5 et de 7 à 14. cf. pièce PC03b. Le nombre total de panneaux pour les 14 ombrières est de 8 514 panneaux pour une puissance totale prévue à mettre en œuvre de 2639,3 kWc.

Les poteaux et les structures horizontales seront de couleur gris clair, et les panneaux sont de couleur bleu foncé.

TGBT et Locaux Techniques

Un Tableau Général Basse Tension (TGBT) sera installé sur chaque ombrière et comportera l'ensemble des protections électriques (disjoncteurs onduleurs, parafoudres et appareils de sectionnement).

Il est prévu la mise en place d'un Point de Livraison (PDL) en limite de propriété, lequel assurera l'interface entre le projet et le réseau électrique public. Ce local, de couleur blanc crème et d'une surface au sol de 16,5 m², sera positionnée au Nord du parking, sur l'espace engazonné proche de l'entrée des véhicules.

Une signalétique aux normes en vigueur et relative aux installations électriques sera appliquée au niveau : des onduleurs, du TGBT, du point d'injection au réseau et sur les câbles tous les 5 m.



PC 04 : NOTICE DESCRIPTIVE

Ces éléments de sécurité permettront la prise en compte des nouveaux risques introduits sur le parking par les ombrières photovoltaïques et notamment dus aux risques électriques.

La centrale photovoltaïque sur les ombrières sera conçue en respectant les dispositions réglementaires en matière de prévention contre les risques incendies et de panique ; notamment les préconisations du guide UTE C15-712-1 et du guide réalisé par l'ADEME et le SER : « spécifications techniques relatives à la protection des personnes et des biens dans les installations photovoltaïques raccordées au réseau ».

Mesures techniques relative à la protection des biens et des personnes

Le projet prévoit l'implantation de 14 ombrières sur le parking du personnel du site industriel LABEYRIE à St-GEOURS DE MAREMNE (40).

Les largeurs des ombrières seront de :

- 11,85m pour 3 ombrières
- 10,86 pour 10 ombrières
- 5,92 pour une ombrière
-

La plus petite ombrière n°6 fera 24,87 m de long, la plus grande n°7 fera 137,68m.

Il y aura 8514 panneaux installés pour une puissance totale de 2639,3 kWc.

Au bout de chaque travée d'ombrières seront installés des extincteurs.

Les onduleurs seront installés sur les poteaux des ombrières, à plus de 2m de hauteur.

L'ensemble des onduleurs seront raccordés à un Tableau Général Basse Tension (TGBT) par ombrières.

Des systèmes d'arrêts d'urgence type « Coup de poing » seront mis en place à proximité immédiate des places de parking, coupant en cas d'urgence l'alimentation des TGBT.

Des panneaux « ATTENTION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SOUS TENSION » en lettre blanche sur fond rouge seront installés en sous-face des ombrières.

Un local technique comportant le transformateur de l'installation sera mis en place en limite de propriété. Ces postes de transformation de type préfabriqués seront équipés de système de détection incendie, d'extincteur CO2 et d'un système de coupure d'arrêt d'urgence de type « Coup de poing ». Le local technique sera CF2h00.

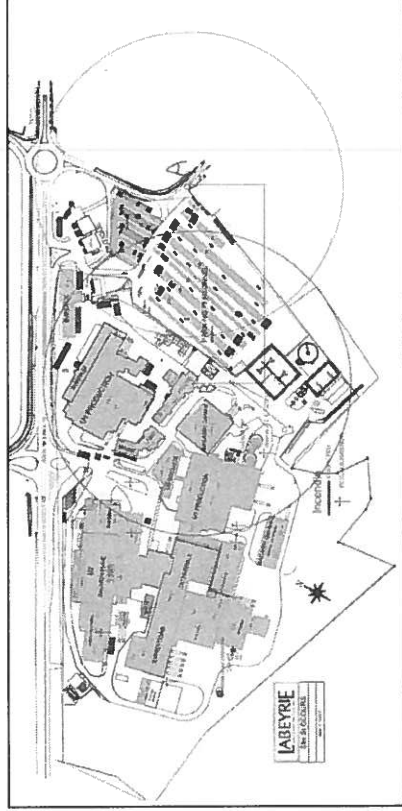
L'implantation des ombrières ne modifie pas l'accessibilité aux installations.

• **Synthèse des mesures particulières**

- Installation des organes de coupure de type interrupteurs/sectionneurs afin de réaliser la coupure du flux électrique DC provenant des panneaux solaires en cas d'intervention des sapeurs-pompiers :
 - Dans toutes les boîtes de jonction ou de connexion
 - Au plus près des panneaux photovoltaïques
 - Sectionneurs manoeuvrables par les pompiers, à distance et depuis le niveau d'accès secours
- Positionnement à proximité des organes électriques sous les ombrières un panneau d'information indiquant :
 - Plan synoptique de l'installation,
 - Une signalétique de visualisation des dispositifs de coupure AC et DC,
 - Les parties du réseau en toiture restant sous tension permanente,
 - Les dangers de l'électrisation,
 - Une signalétique indiquant la présence de 2 sources différenciées de tension électrique : Réseau et Photovoltaïque,
 - L'interdiction de procéder à des déconnexions en charge des câbles électriques et connecteur DC accessibles.
- Matériaux électriques non propagateurs de flamme,
 - Signalétique sur l'appareillage
 - Signalétique sur les éventuels chemin de câbles AC et DC
- Le local technique contenant le transformateur et les autres équipements électriques sera équipé d'extincteur adapté à l'extinction d'un feu d'origine électrique (minimum 2 extincteurs à CO2 de 2kg). Les parois enveloppées de ce local sera au minimum coupe-feu de degré 1 heure, la porte y donnant accès sera pare-flamme de degrés ½ heure.
- Mise en place d'extincteurs à poudre à chaque extrémité des ombrières
- La défense extérieure contre l'incendie du parking et des voitures sera assurée par un hydrants normalisés situé à moins de 200m du risque.



PC 04 : NOTICE DESCRIPTIVE

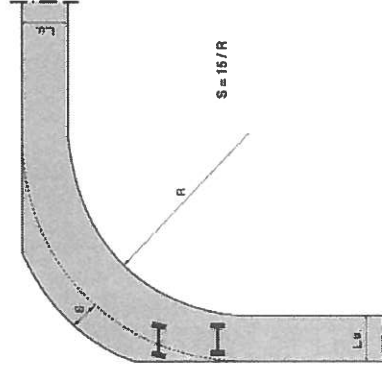


Implantation des bornes incendie A et B (avec rayon de 150m)

• Evolution des véhicules de secours sur le site

Les principales caractéristiques à respecter pour l'évolution des engins de secours sont décrites ci-dessous :

- Largeur utilisable : 3,5m
- Rayon intérieur : minimum 11m
- Surlargeur :



- Hauteur libre : 3,30m + 0,20m : 3,50m
- Pente : inférieure à 10%

L'ensemble des ombrières présenteront un point bas à 3,50m, hauteur minimale à respecter pour le passage des véhicules de secours. Ceux-ci pourront évoluer librement sur l'allée centrale couverte par les ombrières ainsi qu'en périphérie.

Clôtures, portails, végétation, stationnement et accès sur le terrain

L'accès au site sera le même qu'actuellement, sans qu'une modification ne soit nécessaire à ce niveau. Il y aura toujours un accès du personnel depuis l'usine.


Au niveau de la végétation existante, aucun arbre ni aucune haie ne sera supprimée.

Un éclairage de type LED avec une luminosité minimale de 10 lux au niveau du sol sera mis en œuvre sur l'ensemble du projet. Les points d'éclairage seront mis en œuvre au faîtage des ombrières, avec un éclairage bidirectionnel réparti tous les 10m environ.

Eaux usées et eaux pluviales

Aucun rejet d'eaux usées n'aura lieu sur cette installation. En ce qui concerne les eaux pluviales, les modifications engendrées par le projet ne changeront rien à la situation actuelle, le parking étant déjà imperméabilisé et il le restera. De plus la topographie du site ne sera pas modifiée. Les écoulements d'eaux pluviales se feront donc d'une manière similaire à la situation actuelle, en suivant la pente naturelle du parking vers le sud.



PROJET :  **CS La Tastère**
TITRE : **Commune de St-Gours-de-Marenne**

Formet : A3
Echelle : 1/25000ème
Date : Février 2018



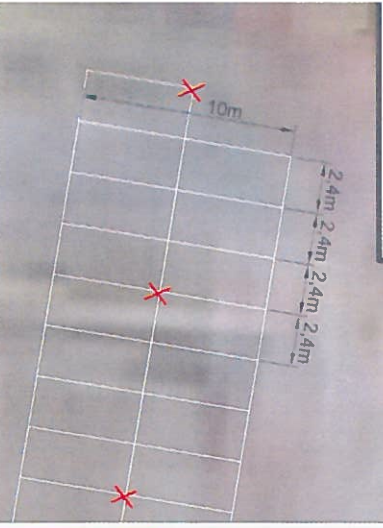
PC1a:
Plan de situation

Légende :
 Zone de projet
 Ligne communale



1 rue de la République - 33130 Bègles - France
 Tél : 05 56 40 00 00
 Fax : 05 56 40 00 01
 www.quadran.fr

Zoom 1 (Echelle 1/250ème)
Dimensions des places

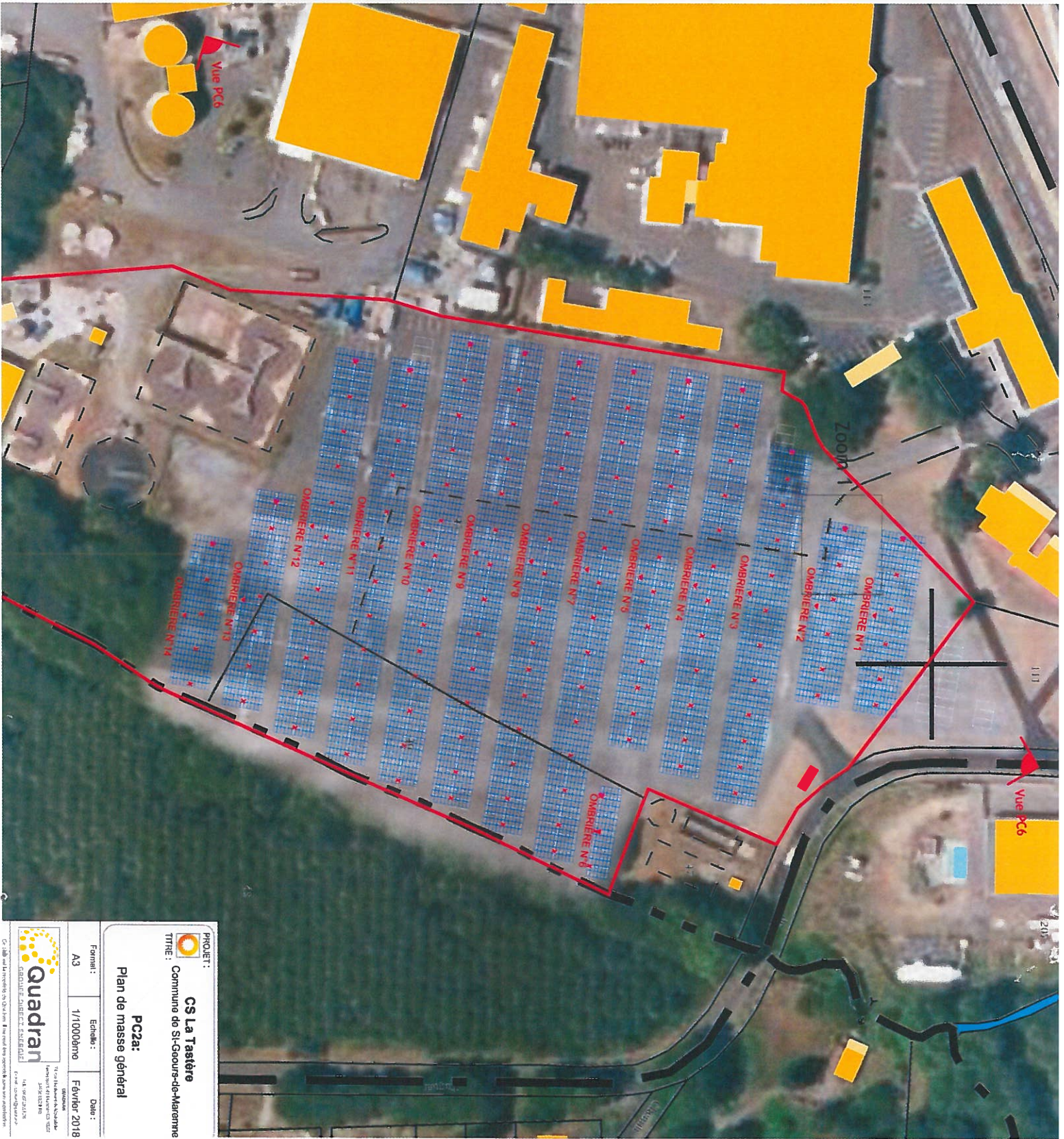


Dimensions des ombrières
Echelle 1/2000ème)



Légende :

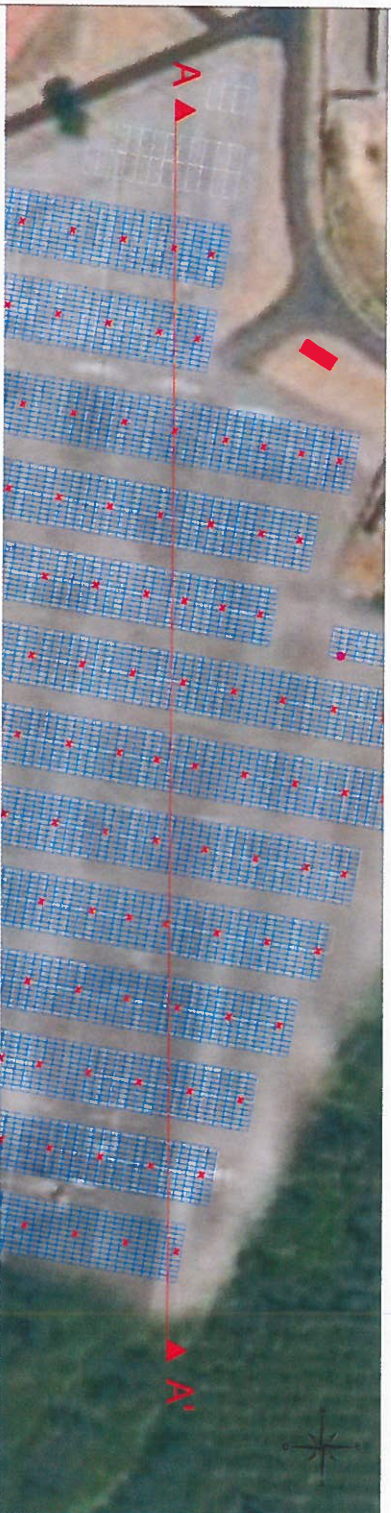
- Emprises ombrières
- Ombrières
- Ombrières
- Points de livraison
- Porteurs ombrières
- Limites unités foncières
- Places de parking
- Emplacement prises de vues panoramiques (PC6)



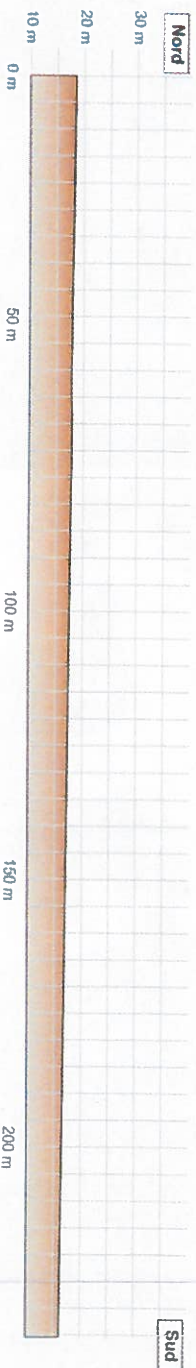
PROJET :
CS La Tastère
TITRE :
 Commune de St-Gouars-de-Meremne
PC2a:
 Plan de masse général

Format : A3	Echelle : 1/1000ème	Date : Février 2018
-------------	---------------------	---------------------

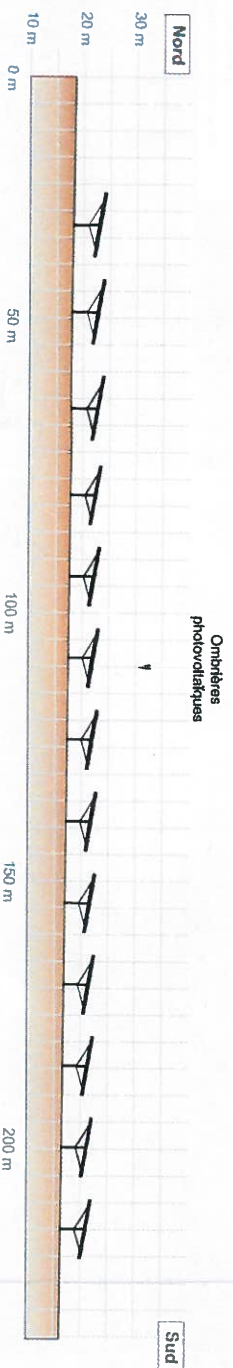
Quadran
 GÉNÉRALISTE ARCHITECTE ÉNERGÉTIC
 74 rue de la République 93010 La Courneuve
 Téléphone : 01 41 38 00 00
 Fax : 01 41 38 00 01
 Email : contact@quadran.fr
 www.quadran.fr



Coupe AA' avant travaux (Echelle 1/1500ème)



Coupe AA' après travaux (Echelle 1/1500ème)



**Plan de situation des coupes
(1/2500ème)**

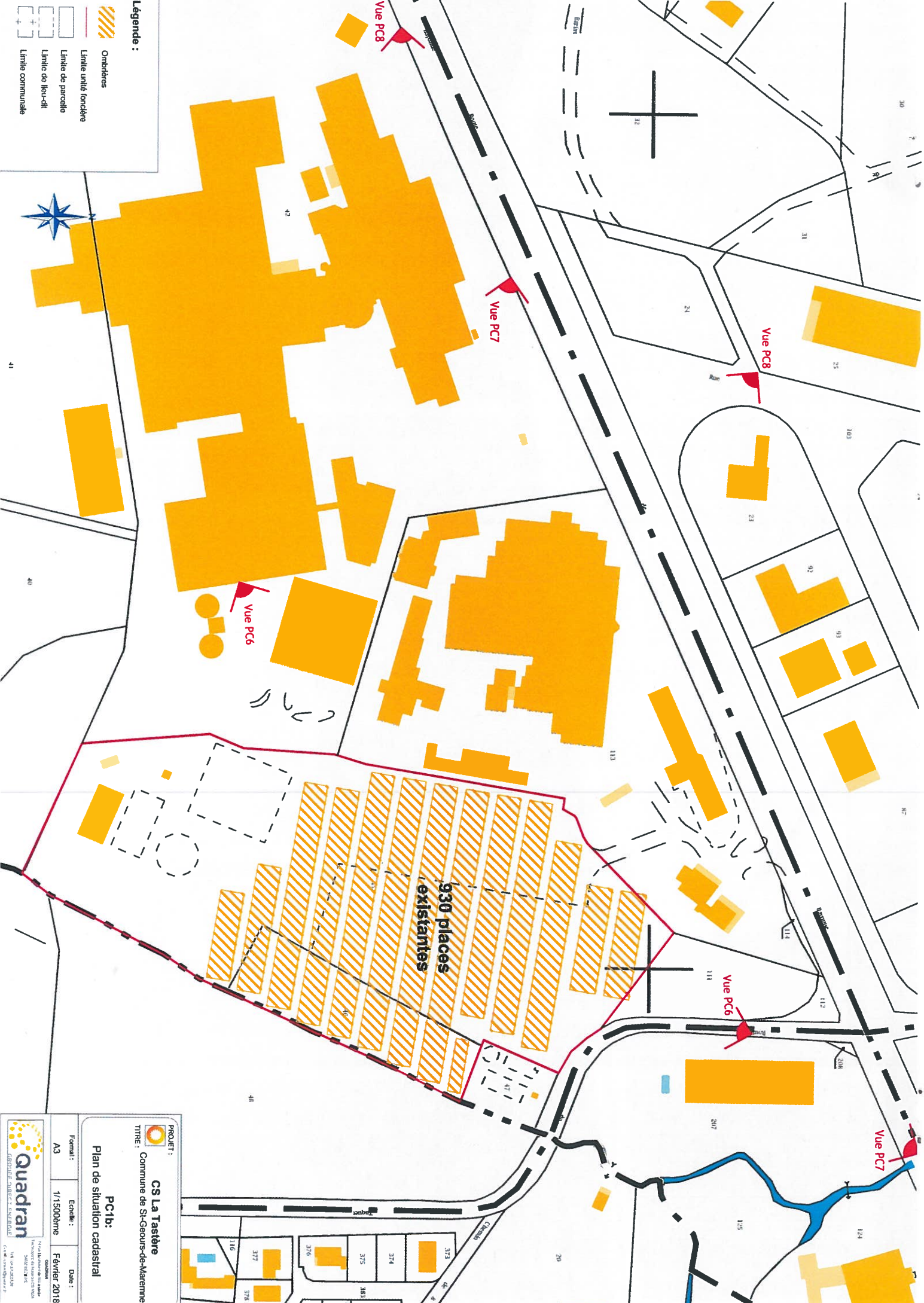


 PROJET : CS La Tastère	
TITRE : Commune de St-Geours-de-Maremne	
PC3a: Plan de coupe	
Format : A3	Echelle : 1/1500ème
Date : Février 2018	



Légende :

-  Ombrières
-  Limite unité foncière
-  Limite de parcelle
-  Limite de fleur-dit
-  Limite communale



PROJET :
 **CS La Tastère**
 Commune de St-Geours-de-Maienne

TITRE :
PC1b:
 Plan de situation cadastral

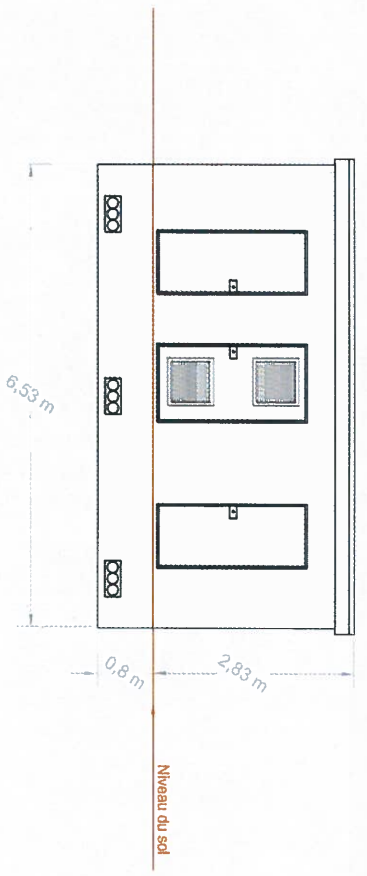
Format : A3
Echelle : 1/1500ème
Date : Février 2018

Quadrans
 GROUPE DIRECT ENERGIE

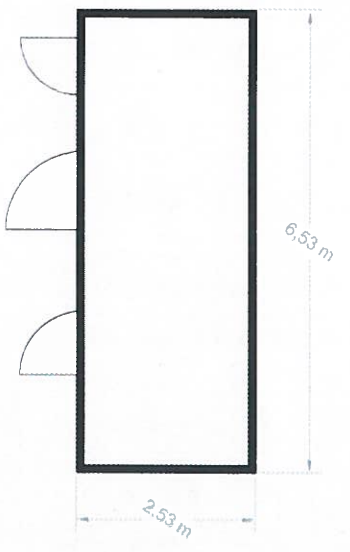
14, rue de la Poste - 33100 St-Geours-de-Maienne
 Téléphone : 05 57 00 00 00
 Fax : 05 57 00 00 01
 www.quadrans.fr

Point de Livraison

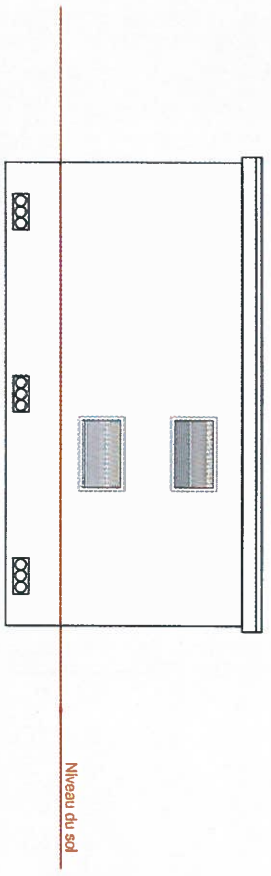
Face avant



Vue en plan



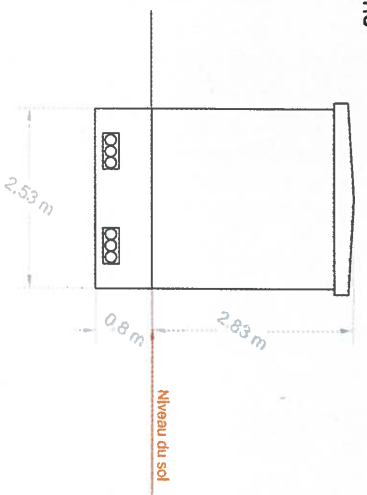
Face arrière



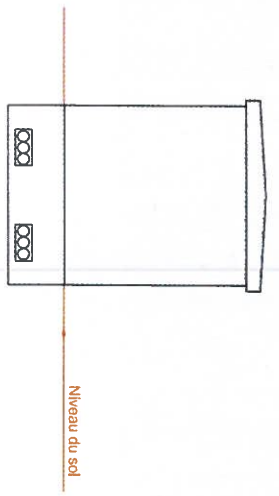
Couleur crépi extérieur
du poste de livraison :
RAL 1015 - Ivoire clair



Face gauche



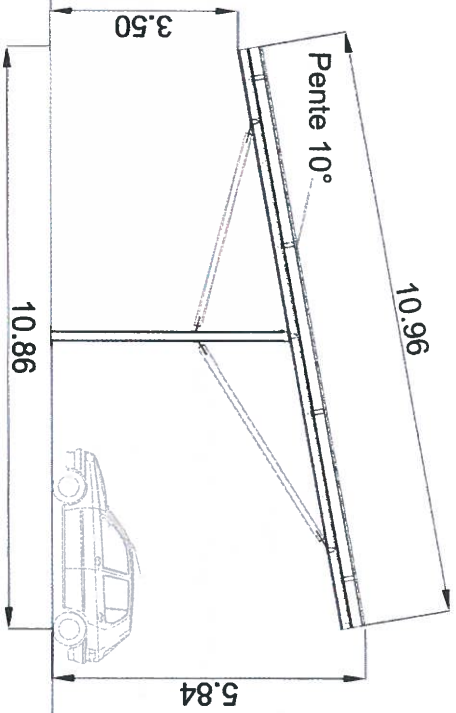
Face droite



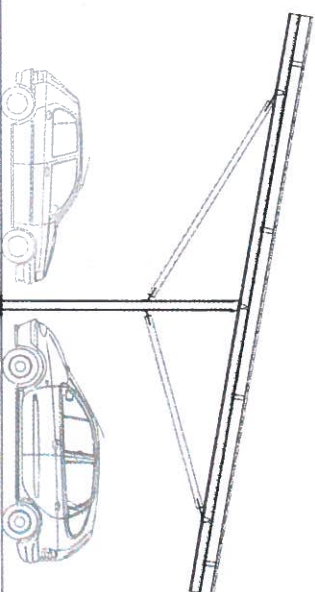
<p>PROJET : CS La Taastère</p>	
<p>TITRE : Commune de St Gaeours de Maremne</p>	
<p>PC5b : Aspect extérieur Point de Livraison</p>	
<p>Format : A3</p>	<p>Echelle : 1/75ème</p>
<p>Date : Février 2018</p>	
<p>Échelle et titre de la Commune - Empêcher réimpression ou modification</p>	



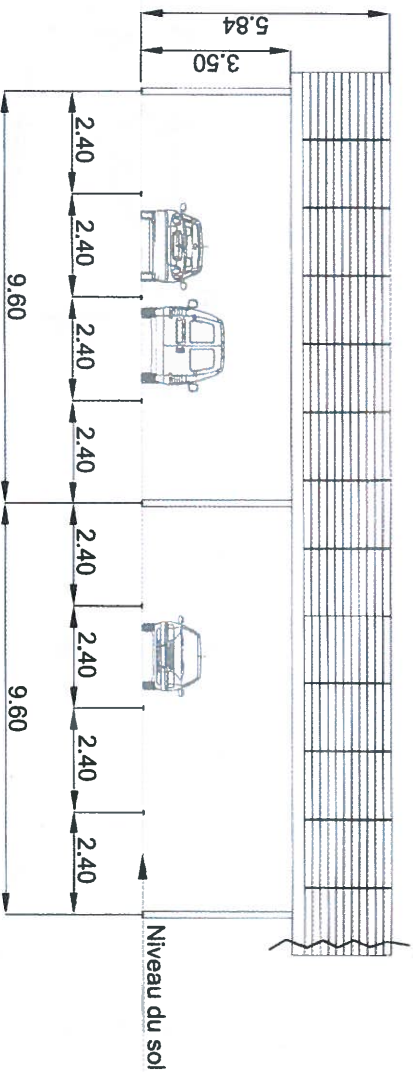
Face Est
Echelle 1/100ème



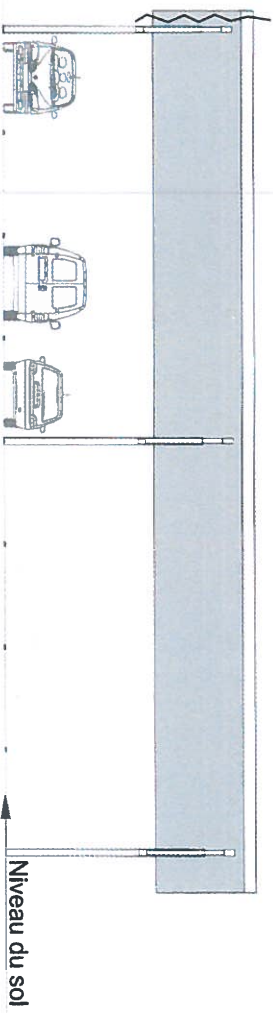
Face Ouest
Echelle 1/100ème



Face Sud
Echelle 1/125ème



Face Nord
Echelle 1/125ème



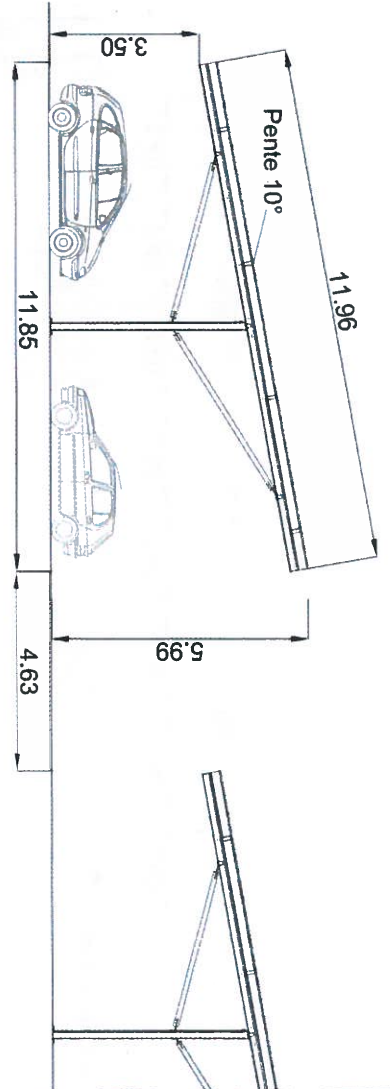
Aspects extérieurs des ombrières 4, 5 et de 7 à 14

PROJET : **CS La Taslière**
 TITRE : **Commune de St Georges de Mermetrie**
 PC5a : **Aspect extérieur façades**

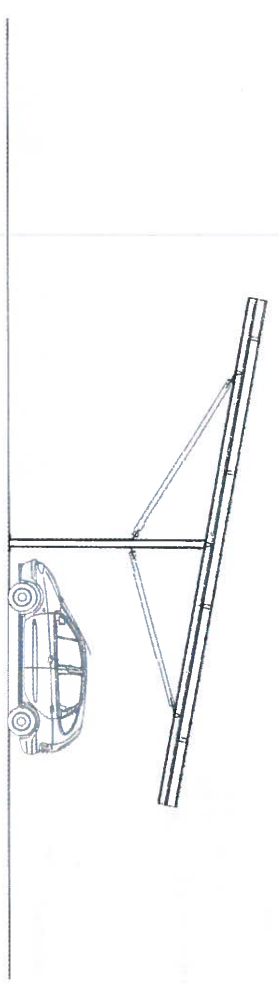
Forma : **A3** Echelle : **1/125ème** Date : **Février 2018**

Quadran
 ARCHITECTURE D'INTERIEUR
 14 rue de la République
 44100 Nantes
 Tel : 02 51 02 25 25
 Fax : 02 51 02 25 26

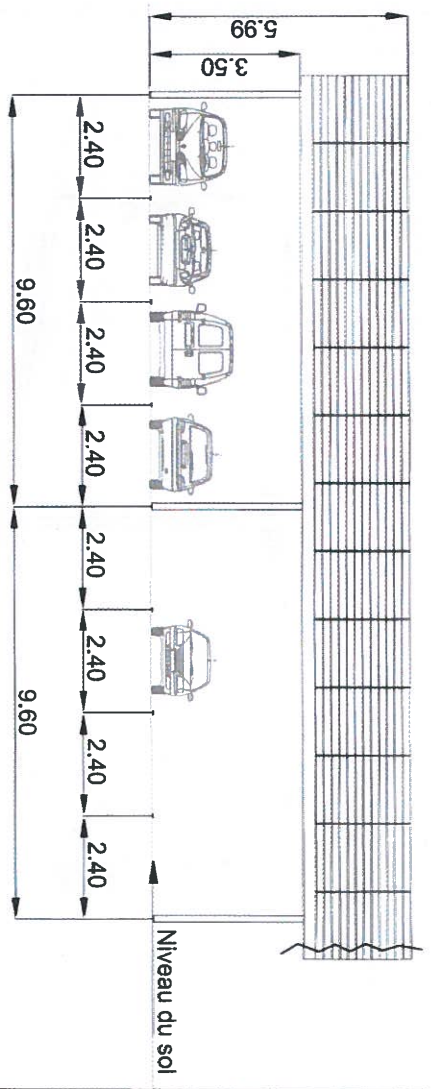
Face Est
Echelle 1/125ème



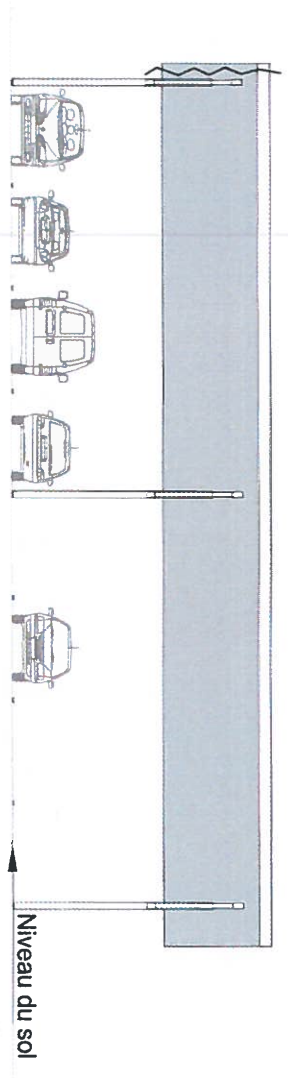
Face Ouest
Echelle 1/125ème



Face Sud
Echelle 1/125ème



Face Nord
Echelle 1/125ème



Aspects extérieurs des ombrières 1 à 3

PROJET : **CS La Tastère**
 Commune de St Gaudors de Maremme

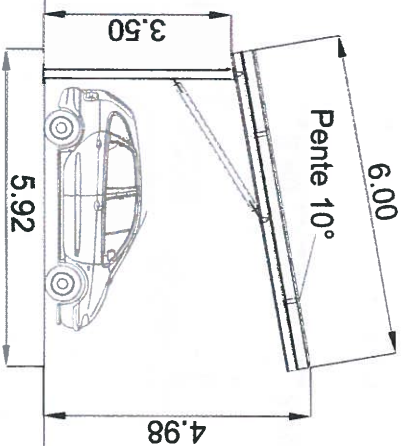
TITRE : **PC5a : Aspect extérieur façades**

Format : A3
 Echelle : 1/125ème
 Date : Février 2018

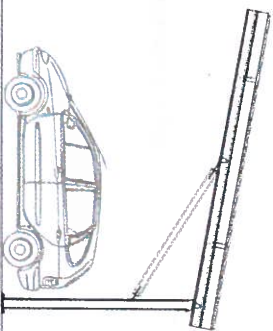
Quadrans
 ARCHITECTURE D'INTERIEUR - EXTERIEUR
 11 rue Lavoisier de St Gaudors
 33120 St Gaudors de Maremme
 05 57 00 00 00
 www.quadrans.fr

Création et le graphique de Quadrans & associés sont réservés à son auteur et ne peuvent être réutilisés sans autorisation écrite.

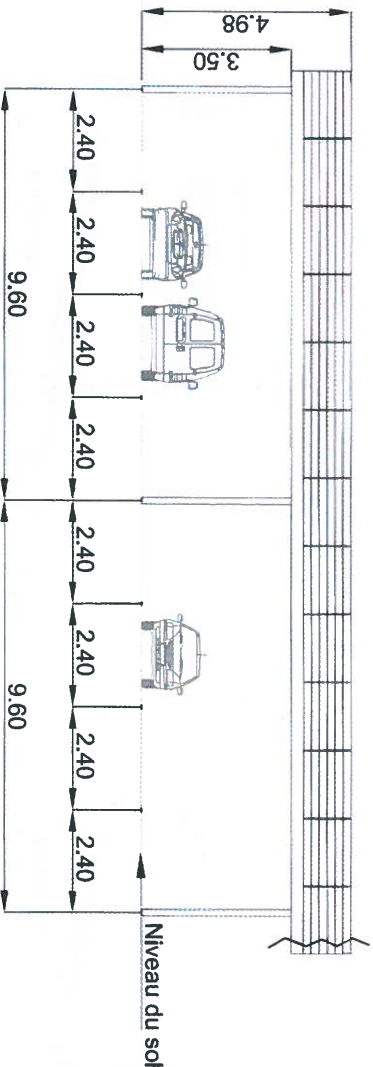
Face Est
Echelle 1/100ème



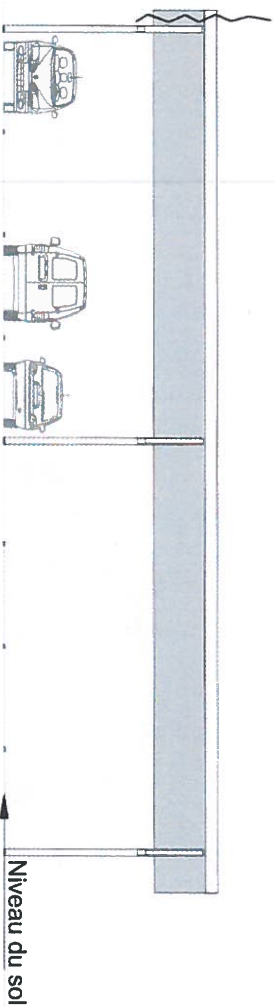
Face Ouest
Echelle 1/100ème



Face Sud
Echelle 1/125ème



Face Nord
Echelle 1/125ème

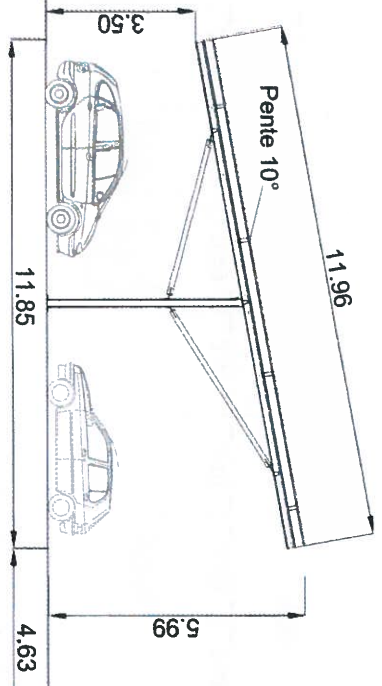


Aspects extérieurs de l'ombrière 6

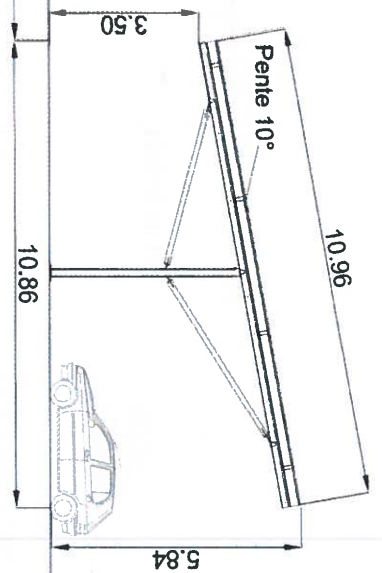
PROJET : **CS La Tastère**
 TITRE : **Commune de St Georges de Merremme**
PC5a :
Aspect extérieur façades

Format : **A3**
 Echelle : **1/125ème**
 Date : **Février 2018**

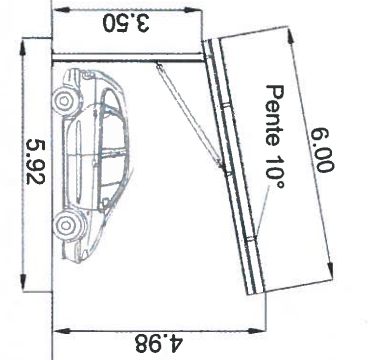
Ombrières 1 à 3
Remplant 12 panneaux
Hauteur point bas 3,50m



Ombrières 4, 5 et de 7 à 14
Remplant 11 panneaux
Hauteur point bas 3,50m

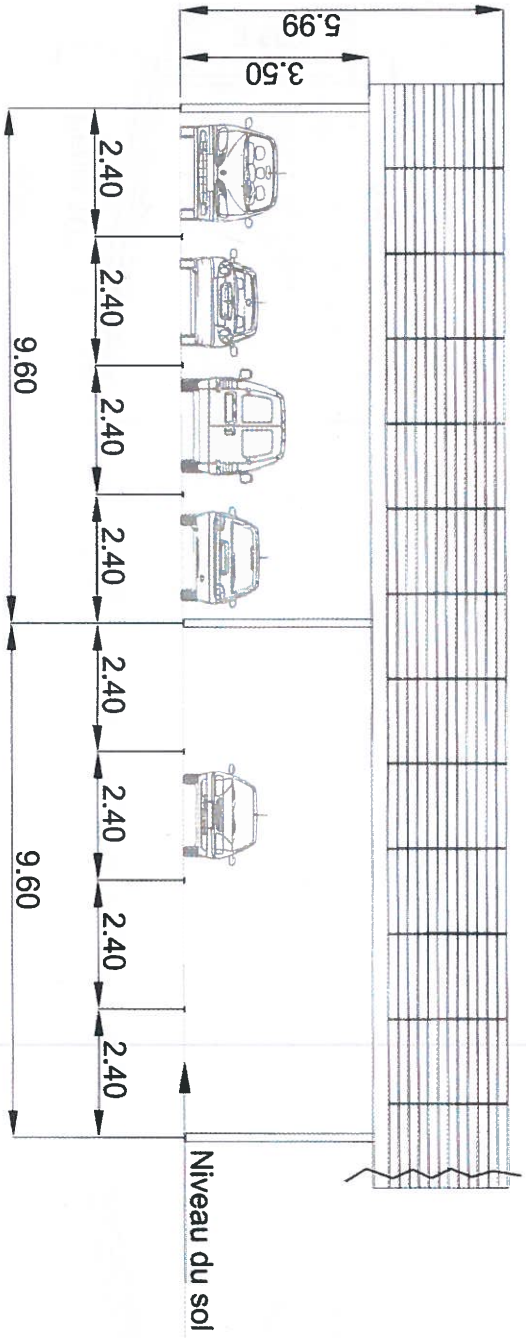


Ombrière 6
Remplant 6 panneaux
Hauteur point bas 3,50m



Coupe longitudinale

Echelle 1/100ème



PROJET : **CS LA TASTERE**
Commune de Saint Georges de Maremme

TITRE : **PC3b :**
Coupes des ombrières

Format : A3
Echelle : 1/125ème
Date : Février 2018

Quadrant
GDDPUE, DIRECT, ENERGIE

11 rue de la République - 83100 Toulon
Tél : 04 77 93 93 93
www.quadrant.fr